



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CNE DE MESSANGES
N°3-1**

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de Mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Etaient présents :

BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G.

Procuration(s) :

DABBADIE G à BAMBALERE M, AROCENA U à CALORME JP.

Etaient absent(s) :

DABBADIE G, LAUDOUAR E, AROCENA U.

Date de la convocation
16 mars 2023

Etaient excusé(s) :

DABBADIE G, LAUDOUAR E, AROCENA U.

Date d'affichage
16 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CAZES MF, en Préfecture le

24 mars 2023	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
et publication du	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire, et après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	190 810,06
- un excédent reporté de :	142 285,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	333 103,50
- un déficit d'investissement de :	9 543,86
- un déficit des restes à réaliser de :	186 901,12
Soit un besoin de financement de :	196 444,98

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	333 103,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	196 444,98
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	136 658,52
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 9 543,86



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MESSANGES

Le Maire BOUYRIE Hervé

